

# PROCHAINES NÉGOCIATIONS

**V**ous avez tous appris par le biais des médias et par la diffusion de différents communiqués les orientations que la Ville de Québec veut donner aux prochaines négociations. Cela va sans aucun doute contribuer encore une fois à augmenter le niveau de motivation des employés en plus d'encourager la mobilisation. Il semble que dans cette Ville, il y a seulement les cadres ainsi que les élus qui ont droit à une place au soleil.

## **VOICI DONC LES ENJEUX VILLE :**

- |    |  |
|----|--|
|    | <p>Enfin, il y aurait <u>élimination</u> (sans effet rétroactif) des clauses « <u>grand-père dans le régime de retraite</u> ».</p>   |
| 1) | Nouvel horaire de travail : <u>37h-½</u> sans compensation (même salaire).   |
| 2) | Abolition d'un jour férié : <u>le premier lundi</u> du mois d'août.  |
| 3) | Assurances collectives : le coût des primes relatives à l'invalidité de longue durée serait dorénavant <u>assumé entièrement par les employés</u> .  |
| 4) | Régime de retraite : le crédit de rente actuel, qui est de 2,4 % /année de service X nombre d'années passera à 2,25 %.   |
|    | <p>De plus, afin de « favoriser la rétention du personnel », il ne serait plus possible de prendre une retraite anticipée avec pénalité à compter de 55 ans et sans pénalité à 32 ans de service ou 60 ans d'âge. Dorénavant (effet non rétroactif) ce serait <u>35 années de service ou...65 ans d'âge</u>.</p>   |
|    | <p>Par ailleurs, le calcul de la rente ne se ferait plus en utilisant les trois (3) meilleures années mais...<u>les cinq (5) dernières</u>.</p>  |
| 5) | Cumul des congés spéciaux : le cumul maximum serait de 10 jours et non de 25 jours.  |
| 6) | « Augmentations » salariales : 1,5% par année sur une durée de convention désirée de 4 ans. Ces augmentations sont conditionnelles à l'atteinte des objectifs que la Ville s'est fixée. Il est important de noter que l'employeur se donne jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 pour en venir à une entente avec les syndicats. S'il n'y a pas d'entente après cette date, nous n'aurons pas de rétroactivité. En tout cas, c'est ce qu'ils disent. |
| 7) | Diminution du nombre d'heures de libérations syndicales ce qui peut constituer une dépense supplémentaire pour votre Syndicat.   |
| 8) | Le paiement des congés maladie court terme passera de 80 % à 70 %.   |
| 9) | Demandes sectorielles : les autres demandes de la Ville propres à notre groupe et à notre convention sont à venir.   |

Il est important de noter que notre convention collective actuelle continue de s'appliquer jusqu'à la signature d'une nouvelle convention. Il faut se rappeler que la dernière fois, les négociations ont duré plus de deux ans et demi et qu'elles ont causé des dommages importants. Je sais que nous pouvons attendre toutefois, un jour, nous devrons faire le combat puisque ces gens-là n'arrêteront jamais. Dire que quelqu'un en autorité à la Ville de Québec a mentionné à la Presse que celle-ci voulait s'entendre avec les employés avant l'expiration de la convention collective actuelle prévue pour le 31 décembre 2010. Il avait probablement le goût de se rouler par terre et de rire en le disant sachant très bien ce qui s'en venait ou il nous prend pour des imbéciles.

Ont-ils l'intention de ramener le syndicalisme des années 70 car je crois qu'ils peuvent réussir?

En passant, savez-vous que lors de l'arbitrage des policiers, les représentants de la Ville ont mentionné avec tableau à l'appui que les congés de maladie court terme pour les fonctionnaires avaient baissé à 7 jours en 2009 soit avant la signature de la convention actuelle. Ce n'est pas tout à fait le discours que nous entendions lors des dernières négociations.

Jean Gagnon



Pour information:

Pour information:  
SFMQ 418 780 8140 / info@sfmtq.qc.ca / www.sfmtq.qc.ca  
600, boul. Pierre-Bertrand, bur. 205, Québec (Québec) G1M 3W5



## BONNES VACANCES!

**J**e veux profiter de l'occasion pour vous souhaiter de très belles vacances 2010. Notre employeur, sous la gouverne d'Alain Marcoux et de Régis Labeaume, nous a certainement donné quelques bonnes raisons d'avoir hâte de partir. Je comprends d'ailleurs les gens qui ont hâte de prendre leur retraite. Faites le plein d'énergie car vous en aurez grand besoin. L'année 2011 s'annonce très mouvementée. Prenez le temps de décrocher et de vous amuser avec votre famille, moi c'est ce que je ferai.

Jean Gagnon

## LA FORCE DE DEMANDER

**N**ous avons en tête qu'une personne forte sait réagir en toutes circonstances peu importe les difficultés. Eh bien, nous sommes dans l'erreur! Nous oublions que cette personne est capable de demander de l'aide lorsque le besoin se fait sentir. Elle sait, sans honte, qu'elle ne peut tout régler seule.

Ayons cette audace nous aussi de demander de l'aide lorsque nous sentons que les événements de la vie nous dépassent.

### SOYONS FORT(ES)!

Serge Vallée  
Guide du PAF

## NOUVELLE DIRECTRICE

**À** la suite des dernières élections syndicales, vous m'avez élue en tant que nouvelle directrice syndicale de l'arrondissement de La Cité – Limoges. Je me présente, Martine Gosselin, agent aux réclamations à l'Hôtel de Ville. Sachez que mon but premier est de défendre vos droits et vos intérêts. Ayant à cœur mes nouvelles fonctions au sein du Conseil syndical et afin de mieux vous renseigner et vous diriger, je me suis investie dans plusieurs comités syndicaux.

N'hésitez pas à communiquer avec moi au poste 2029 ou par courriel à [martine.gosselin@sfmq.qc.ca](mailto:martine.gosselin@sfmq.qc.ca) pour toute question syndicale. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

### MERCI À TOUS !

Martine Gosselin  
Directrice syndicale

## TOUT SIMPLEMENT MERCI...

**L**'heure de la grande récréation est arrivée pour moi après 35 ans de loyaux services à la Ville de Québec et à votre Syndicat. Je dois vous rappeler que j'ai adoré mon travail en loisirs et j'ai toujours été entouré de bonnes équipes de travail. J'ai eu la chance grâce à la confiance qu'on m'accordait de faire beaucoup de développement me permettant ainsi de me réaliser. Il y a eu mon volet syndical. Une fois de plus j'ai eu le bonheur de faire partie d'une équipe vraiment au service et à la défense de vos droits. Merci à vous tous et particulièrement à Jean Gagnon qui avec sa détermination et son charisme, sait faire avancer les dossiers dans l'intérêt de vous tous. Je quitte dans quelques semaines mais je n'ai pas de regrets car je suis assuré que mon devoir est accompli et ce, dans tous les domaines de ma vie de travailleur.

Merci à mon équipe syndicale au Conseil syndical et un merci spécial à mes trois complices du secrétariat (SFMQ), à vous tous, confrères et consœurs des loisirs et des autres services.

Merci pour votre confiance et solidarité!

Daniel Deraîche  
Directeur des opérations

## Remerciement

**L**a dernière élection syndicale vient de se terminer et vous avez été nombreux à avoir pris la peine d'exercer votre droit de vote. En tant que nouveau directeur des opérations, je tiens à remercier chacun d'entre vous et ce, peu importe votre allégeance pour votre geste démocratique.

Également, je tiens à saluer mon collègue Guy Jacques pour son geste noble et à le féliciter pour sa nomination comme directeur syndical de l'arrondissement de La Cité – Limoges. Dans le même ordre d'idées, je veux féliciter mes collègues pour leur nomination et surtout je tiens à remercier les directeurs sortants pour toutes les années qu'ils ont accordées au service des membres.

Pour ma part, je suis très heureux de vous représenter. Soyez assurés que je serai toujours disponible et que mon but premier est et sera toujours de privilégier le respect des membres et de leurs conditions de travail.

Merci!

Richard Tuppert  
Directeur des opérations  
**ENSEMBLE**, retrouvons notre fierté en tant qu'employés de la Ville de Québec

## D.A.A.T.

### D.A.A.T. – Quoi?

Si par malheur, vous êtes victime d'un accident au travail, vous devez absolument compléter un formulaire de :

### Déclaration et Analyse d'un Accident du Travail.

Ce formulaire est essentiel pour votre protection et est disponible dans chaque unité administrative.

À noter qu'une copie sera acheminée auprès de votre Comité de santé et sécurité au travail, ce qui permettra de faire un suivi et dans certains cas, d'apporter les correctifs nécessaires.

Le comité SST

